



# *Ville de Saint-Maurice*

*Val-de-Marne*

## **PROCES VERBAL D'AFFICHAGE**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du lundi 3 mars 2014**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

L'An Deux Mille Quatorze, le 3 février, à 19 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CAMBON, Sénateur-Maire.

**Etaient présents (28) :**

Christian CAMBON, Alain GUETROT, Nelly D'HAENE, Igor SEMO, Fabrice MORENON, Krystina BEHETRE, Thibault VITRY, Françoise NOLOT, Pascale CHENNE, Erika ROBART, Jean-Marie MARZIO, Christiane BOUILLARD, Marie-Béatrice BERTRAND, Richard PUYAL, Claudine DAHAN, Christiane VERDIER-PETIT, Guy CHIAMBARETTO, Anani AMOUZOUVI ATAYI, Magdalena AMOURETTI, Philippe BOURDAJAUD, Fabrice LEBRETON, Véronique BOUDIER, Benoît WOESSMER, Farida BAKHOUCHE, Claude NICOLAS, Patricia RICHARD, Christian OUVRAY, Nicole MARTIN.

**Etaient excusés (5) :**

Louis GRENIER donne pouvoir à Alain GUETROT, Monique FLORIN donne pouvoir à Nelly D'HAENE, Frédérique BECKER donne pouvoir à Igor SEMO, Pascal DURAY donne pouvoir à Pascale CHENNE, Arieh ADIDA donne pouvoir à Patricia RICHARD.

Madame Erika ROBART est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Patricia RICHARD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjointe.

*Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex*

*Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97*

*www.ville-saint-maurice.com*

## **PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 16 SEPTEMBRE 2013, 9 DECEMBRE 2013 ET 3 FEVRIER 2014.**

Les comptes-rendus des séances des 16 septembre 2013, 9 décembre 2013 et 3 février 2014 sont adoptés à l'unanimité.

### **DECISIONS**

Le Conseil Municipal doit prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**4 FEVRIER 2014** DECISION MUNICIPALE PRISE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE DE GAZ POUR LE LOGEMENT D'URGENCE SITUÉ 38 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A SAINT-MAURICE.

*Montants annuels :*

*173,76 €H.T. pour l'abonnement*

*0,0476 €H.T. / Kwh pour les consommations*

**4 FEVRIER 2014** DECISION MUNICIPALE PRISE POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU GROUPE ELECTROGENE DU COMPLEXE EUGENE DELACROIX SITUÉ 27 RUE DU MARECHAL LECLERC A SAINT-MAURICE.

*Contrat d'une durée d'un an : Montant : 931,14 €H.T.*

**12 FEVRIER 2014** DECISION MUNICIPALE PRISE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LE CHANGEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) DU GROUPE SCOLAIRE GRAVELLE SITUÉ 2 PLACE MONTGOLFIER A SAINT-MAURICE.

*Montant de la prestation : 1 500 €H.T.*

**18 FEVRIER 2014** SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ENTRE LE SIGEIF, EDF ET LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE.

### **FINANCES**

#### **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE - EXERCICE 2014.**

CE POINT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

#### **2. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2014.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 3. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE AU 1 RUE DU MARECHAL LECLERC A SAINT - MAURICE (CADASTRE SECTION C N°220).**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **SCOLAIRES**

- 4. ORGANISATION D'UN SEJOUR DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS ELEMENTAIRES PENDANT LES VACANCES DE PRINTEMPS 2014 - FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE FAMILIALE.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

## **SERVICES TECHNIQUES**

- 5. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR AVEC GrDF DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- 6. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 4 - AVENUE DES CANADIENS.**

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.**

**Le secrétaire de séance  
Erika ROBERT**

**Le secrétaire de séance adjoint  
Patricia RICHARD**

**Le Maire  
Christian CAMBON**